

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUILLET 2018

PRESENTS : 13

Mmes CRISTINELLI-FRAIBOEUF Sonya - BREITUNG Mariette -- BUBEL Géraldine
CLOSSET Véronique - GABRIEL Aline - GROSS Barbara - KLEY Virginie - LE HARZIC
Catherine - PORTE Aline - RAKOWSKI Marie-France - SCHWARTZ Jeanne.
Mes. GABRIEL Jean-Michel - MULLER Raphaël -.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : 6

Mes BRUCKER Régis - ENGLER Jacques - KNAPIC Emmanuel - LUTRINGER Jean-
Luc - STACHOWIAK Alain - TAF AJ Mujo.

ABSENTS EXCUSES: 3

Mme DUBUISSON Alexandra – Mes DANN Alain - ORIEZ Yves.

ABSENT :

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil municipal et ouvre la séance.

Madame BREITUNG Mariette, adjointe municipale, procède à l'appel.

1) VERSEMENT DES INDEMNITES DE FONCTIONS AUX ADJOINTES ET AUX ADJOINTS

En principe, les mandats municipaux sont exercés à titre gratuit selon article L 2123-17 du CGCT.

Toutefois, pour compenser les charges et les pertes de revenus liées à l'exercice de ces mandats, la loi prévoit un régime indemnitaire pour les maires, les adjoints et certains conseillers municipaux.

Ces indemnités sont régies par les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du CGCT.

Lors de l'élection du maire et des adjoints le 29 mars 2014, le conseil municipal a délibéré pour fixer à 6 six le nombre des adjoints.

Indemnités de fonction brute mensuelles des adjoint(e)s

Strates démographiques

Taux maximal en % de l'indice brut terminal FP

Moins de 500.....	6,6
De 500 à 999	8,25
<u>De 1 000 à 3 499</u>	<u>16,5</u>
De 3 500 à 9 999	22
De 10 000 à 19 999	27,5
De 20 000 à 49 999	33
De 50 000 à 99 999	44
De 100 000 à 200 000	66
Plus de 200 000	72,5

La masse salariale des 6 adjoint(e)s de la commune possédant une délégation du maire est répartie comme suit :

Par délibération du 23 avril 2014,

Madame BREITUNG Mariette et Monsieur KNAPIC Emmanuel perçoivent 16,5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Mesdames PORTE Aline et RAKOWSKI Marie-France perçoivent 8,25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Lors du conseil municipal du 2 juillet 2018, Madame SCHWARTZ Jeanne et Monsieur MULLER Raphaël ont été élus respectivement 1^{ère} et 3^{ème} Adjoint,

Madame le Maire propose au conseil municipal d'attribuer à Madame SCHWARTZ Jeanne et Monsieur MULLER Raphaël 8,25 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Les crédits sont inscrits au budget en cours.

Le conseil municipal après avoir délibéré, vote par 16 voix pour, Madame SCHWARTZ Jeanne et Monsieur MULLER Raphaël (ayant un pouvoir) se sont abstenus.

2) DIVERS

A - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX POUR UNE PERMANENCE SOCIALE

Madame le Maire expose que dans le cadre de la territorialisation des services de la solidarité et du redéploiement des agents sur le territoire de Sarreguemines-Bitche, le Département a décidé de maintenir à Woustviller, un site non permanent.

Cette organisation doit permettre un accompagnement global et pluridisciplinaire du public, ainsi qu'une qualité et une réactivité de l'accueil des usagers.

Madame le Maire propose au Département de lui mettre à disposition à titre gracieux, un bureau équipé, accessible aux personnes à mobilité réduite, d'une superficie totale de 20

m², situé au sein des locaux de la mairie, à partir du 1^{er} septembre 2018, pour y tenir deux demi-journées par mois une permanence sociale.

Une convention entre le Département et la Commune de Woustviller doit contractualiser cette mise à disposition de locaux pour la permanence sociale.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité des voix, d'accepter la mise à disposition à titre gracieux de ce local et autorise Madame le Maire à signer cette convention.

2) DIVERS

B - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA CHORALE DE WOUSTVILLER

Depuis de très nombreuses années, dans le cadre du jumelage, les chorales de WUSTWEILER et celle de WOUSTVILLER se rencontrent et c'est ainsi que la chorale St Jean Baptiste a reçu celle de WUSTWEILER le dimanche 22 juillet 2018 au cours d'une célébration commune et d'une collation.

Madame le Maire propose d'attribuer à l'association une subvention de **250 €**.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, accepte, par 18 voix pour, d'attribuer cette somme à la chorale St Jean Baptiste de Woustviller, Madame CLOSSET Véronique faisant partie de la chorale n'ayant pas voté.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire, lève la séance à 19 H 10.